

**Points presse migrations, 05.06.2025**

**L'admission provisoire (permis F)  
et ses contradictions**

**Denise Efionayi-Mäder**

## A distinguer :

- **Protection subsidiaire** (F) cf. directive EU sur la reconnaissance (F: bénéficiaire de la protection subsidiaire; D: „petit asile“ ou Abschiebeverbot)  
≠
- **Protection temporaire = Statut de protection S (CH)** ou „bénéficiaire de la protection temporaire“ en F

Activé pour la première fois pour la guerre en Ukraine en 2022 (auparavant, ni en Suisse ni dans l'UE)

les deux formes de protection existent au plus tard depuis les années 90

# Octroi d'une admission provi. SFM

- Procédure d'asile ► Pas de reconnaissance du statut de réfugié ► Possibilité d'accorder une admission provisoire (permis F), si un renvoi est
  - **inexigible (danger concret, maladie)**
  - **illicite** (guerre, menace de torture, etc.)
  - techniquement **impossible** (= rare)
- Cadrage juridique (*framing*) en tant que «**mesure de substitution**» pour un renvoi impossible (LEI art. 83) au lieu du **besoin de protection** (taux de protection = taux de reconnaissance et protection subsidiaire)

# Evolutions

SFM

- **Adaptations dans le sens d'une plus grande inclusivité depuis 2006:**
  - Facilitation de l'accès au marché du travail (depuis 2019, procédure déclarative cf. citoyens de l'UE).
  - Promotion active de l'intégration depuis 2008, moyens supplémentaires depuis l'introduction de l'Agenda Intégration Suisse (2019)
  - Amélioration de l'accès à la formation (secondaire II et supérieur).
  - Facilitation du changement de canton pour cause de travail, adaptation au cas par cas du regroupement familial (arrêt de la CEDH).
- **Exigences accrues concernant l'intégration (depuis 2019 LEI) pour une transformation (cas de rigueur)**
- **Améliorations de l'aide sociale (allocations d'intégration et logements) annulées**

# Aide sociale, formation + mesures d'intégration selon le statut

SFM

Statut	Aide sociale	Accès Sec II	Case management	Cours langue	Travail, apprentissages	Hautes écoles
Réfugiés reconnus	Aide sociale (norme CSIAS)	✓	✓	✓	✓	✓
Admission provisoire	Aide sociale d'asile (abaissée)	✓	✓	✓	✓	✓/x
Demande d'asile durant la procédure	Id.	✓/x	(✓)/x	✓ A2	x/(✓)	x
Demande déboutée	Aide d'urgence	x/(✓)	x	x/(✓)	x	x
Statut de protection S	Aide sociale d'asile (abaissée)	✓	✓	✓	✓	✓

## En bref

- Diverses facilités d'intégration – mais partielles (avec obstacles structurels persistants)
- Encadrement juridique et discursif symbolise une tolérance (à bien plaisir) plutôt qu'une véritable reconnaissance du besoin de protection comme pour le statut de protection S
- Désignation de « provisoire » lourd de conséquences + insécurité juridique malgré la durée de fait du séjour précaire
- Familles, ménages monoparentaux, enfants particulièrement touchés par des conditions cadres contradictoires (autonomie financière)

[Denise.efionayi@unine.ch](mailto:Denise.efionayi@unine.ch)  
**+41 32 718 39 33/20**

**SFM – Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population**  
**Schweizerisches Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien**  
**A.-L. Breguet 22000 Neuchâtel, Suisse**

**migration-population.ch <https://www.unine.ch/sfm>**